

Règlement du vidéo Contest

Article 1 : Dates du concours

Date limite d'inscriptions : 25 Mars 2011

Date limite de rendu des projets : 21 mai 2011

Publications du palmarès et remise des prix : 24 Juin 2011

Article 2 : Contraintes

Les participants devront réaliser au choix un clip ou un set de Vjing.

Les vidéos ne devront pas dépasser 5 minutes

Vous avez le choix des bandes sons.

Il doit y avoir un ou plusieurs messages clairs et bien intégrés au projet. Le ou les messages doivent concerner la réduction des risques en milieu festif à choisir parmi les thèmes suivants.

Les produits:

Alcool	Cannabis
Champi	Cocaïne
GHB / GBL	Kétamine
LSD	Rabla/héro
Speed	Ecstasy

Les pratiques de consommation :

Drugs Mix Repère Sniff Deal-Conso

Les pratiques culturelles :

Feu Piercing Son Sur la route

La loi :

- Nos droits
- Dépistage de drogue au volant

Thème Bonus : Histoire d'une drogue.

Racontez une histoire personnelle ou imaginaire concernant une substance psychoactive.

La lecture des flyers de Techno+ téléchargeables sur notre site peut aider à formuler ce ou ces messages, dans l'esprit « ni apologie, ni répressions, ni jugement, ni morale »

Article 3 : Méthode d'évaluation

Les projets rendus seront évalués par un jury composé d'artistes, d'intervenants de réduction des risques et de bénévoles de l'association.

Les critères d'évaluation seront :

- Qualité et recherche graphique
- Articulation du film
- Intégration et clarté du ou des messages
- Sensibilité artistique
- Respect des règles du concours

Le palmarès sera décidé après une présélection de 10 films pour chaque catégories (clip ou Vjing)

Article 4 : Publication des résultats

Les palmarès seront annoncés lors de la remise des prix, le 24 Juin 2011.

Article 5 : Prix

Il y aura en tout 6 prix maximum répartis entre les deux catégories.

Il y aura également un prix dédié à «l'histoire d'une drogue», le thème consacré aux vécus et à l'imagination des participants concernant l'usage des produits psychoactifs.

Les prix seront constitués de matériel audiovisuel ou de bons d'achats pour une valeur totale de 3000 €.

Article 6 : Diffusion des contenus

Etant donnée la dimension sanitaire de ce concours, il va de soi que les participants acceptent que leur vidéo soient diffusée le plus largement possible et mises à la disposition du public.

Informations Complémentaires

Les participants peuvent envoyer leur vidéo dans un format numérique de moins de 500Mo de type (avi, mp4, divX, mov...) de deux manieres differentes.

La première consiste à envoyer un lien de téléchargement à l'adresse mail concours@technoplus.org

La seconde à envoyer un support (CD, DVD, clé USB...) avec leur création à l'adresse suivante :

Techno+

5 passage de la moselle

75019 Paris

Pour les flyers de l'association, ils sont en libre téléchargement sur le site www.technoplus.org